



Paris, le 11 janvier 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Etat reste engagé dans la filière équine sur le site du Pin

L'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) est un opérateur de l'Etat, créé en 2010 pour soutenir la filière équine et, notamment, créer des synergies entre les activités d'élevage et les activités sportives de la filière.

Il est engagé dans un important travail de recentrage sur ses missions prioritaires (institut technique de référence, recherche, formation, valorisation sportive), qui nécessite une évolution de ses métiers et qui s'accompagne d'un resserrement de ses effectifs (-5% par an en moyenne d'ici à 2022).

Dans ce cadre, la direction de l'IFCE a adressé fin 2018 à l'ensemble des personnels qu'il rémunère une lettre leur proposant un accompagnement individuel par une entreprise spécialisée, afin qu'ils soient mis en situation de construire au mieux la suite de leur parcours professionnel, au sein de l'IFCE reconfiguré ou à l'extérieur.

Parmi les agents rémunérés par l'IFCE, une vingtaine sont actuellement mis à disposition de l'établissement public du Haras national du Pin, distinct de l'IFCE, et dont les missions (tourisme, culture,...) sont différentes de celles des autres agents de l'IFCE présents sur le site. Les agents mis à dispositions du haras ont donc reçu cette lettre afin, s'ils le souhaitent, de se positionner dans le cadre de la reconfiguration en cours.

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture

A l'horizon de 2022, le nombre d'agents mis à disposition du Haras national du Pin par l'IFCE a vocation à évoluer comme les effectifs internes de ce dernier. Il n'est donc pas question de supprimer les postes mis à disposition à cette échéance, mais d'en réduire le nombre dans une proportion similaire à celle appliquée en interne à l'IFCE. Cette trajectoire est conforme aux dispositions de la convention tripartite signée en 2014 par les trois collectivités publiques représentées au sein du conseil d'administration de l'EPA Haras national du Pin (Etat, conseil régional et conseil départemental).

Il appartient au conseil régional de Normandie et au conseil départemental de l'Orne, majoritaires au conseil d'administration de l'EPA du Haras national du Pin, de définir un projet pour ce dernier. L'Etat sera à l'écoute des pistes d'évolution envisagées par les collectivités.

De son côté, loin de vouloir se désengager du site du Pin, l'IFCE prévoit d'y renforcer sa présence, dans le cadre de ses missions prioritaires dans un pôle d'environ 70 personnes, en développant dans les prochaines années ses activités d'études et de recherche, de formation, d'équi-ressources, d'édition et de sellerie.